



SOCIETE DE TIR MIXTE DU CANTON DE THIAUCOURT " LE RALLIEMENT "

Affiliée à la Fédération Française de Tir N° 12-54-090
Agrément Jeunesse et Sports N° 54 S 643 du 14/12/1982

Inscrite au Journal Officiel le 22 juillet 1982 - N° de SIRET : 494 805 237 00018 N° APE 8551Z

Stands 25/50/200 m : route de JAULNY à THIAUCOURT Long. 05° 52' 14 " EST – Lat. 48° 57' 55" NORD - 31 U GQ 10093 - 27567

Stand 10m : 2 rue de l'Hospice à THIAUCOURT Long. 05° 52' 01" EST - Lat. 48° 57' 18" NORD - 31 U GQ 09872 - 26415

Site INTERNET : <http://tirdethiaucourt.weebly.com>

PROCES VERBAL de l' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

réunie le 5 septembre 2014 à 20h 30 à l'Hôtel de Ville de THIAUCOURT

Elle s'est tenue sous la Présidence de Bernard GOUTHIER qui l'a convoquée en date du 9 juillet 2013.

PRESENTS : 39

EXCUSES : 26

PROCURATIONS : 26

Le quorum étant largement atteint (plus du quart des adhérents), l'Assemblée Générale peut légitimement délibérer. Nous avons noté la présence de Madame CONTOUX Anne Conseillère Municipale

1 - BILANS : (Voir annexes)

1.1 Bilan Moral :

LICENCES : Le nombre des licenciés est toujours en hausse. Dans un club comme le nôtre, nous ne devrions pas dépasser les 80 adhérents sans avoir de nouvelles bonnes volontés pour s'en occuper.

FORMATIONS : Une formation « rechargement » est envisagée le 29 septembre 2014

DETENTIONS : Moins de 25% de nos tireurs participent aux 20 séances annuelles souhaitées ; c'est peu !

ENTRAINEMENTS :

TABLEAU RECAPITULATIF des SEANCES de TIR :

Saisons	Stand 10 m	Stand 25/50 m	Stand 100/200 m	TOTAL	Nb de licenciés	Moyenne par licencié
Saison 2008/2009	377	854	0	1231	62	19.85
Saison 2009/2010	423	998	50	1471	82	17.93
Saison 2010/2011	242	887	127	1256	83	15.13
Saison 2011/2012	255	1102	323	1680	105	16.00
Saison 2012/2013	156	1011	197	1364	105	12.99
Saison 2013/2014	54	1458	239	1751	117	14.96

ECOLE de TIR : Discipline à remettre en route après avoir trouvé des Moniteurs

CONCOURS :

La Ligue a décidé de faire payer une sur-inscription aux clubs envoyant des gens en concours sans avoir d'arbitres. (Voir annexe)

Un concours à 200 m a réuni 7 tireurs le 17/10/13

Un concours à 200 m a réuni 6 tireurs le 26/01/14

Un concours à 25 m a réuni 12 tireurs le 15/02/14 (10€/personne)

Un concours à 25 m a réuni 8 tireurs le 1/06/14

Une réunion de Bureau le 23/2/2014 décide des modalités de la Gratuité des inscriptions aux concours (Points de sélection à obtenir). Cette décision est notifiée dans le Règlement Intérieur.

Présélection des Départementaux TAR les 8 et 9 mars.

ANIMATIONS AUTRES (Repas, etc. ...) : Aucune cette année

¹Siège social : 2 rue de l'Hospice **F-54470 THIAUCOURT**

Adresse postale : 3 rue de Verdun **F-54470 THIAUCOURT** Tél. : 03 83 81 92 75 Courriel : bernard.gouthier@club-internet.fr

1.2 Bilan Financier :

SUBVENTIONS : 750.00 € du CNDS. Aucune demande faite cette année

ASSURANCES : 489.26 € pour les bâtiments

LICENCES : Bon résultats du fait des 27 nouveaux

BOURSE : Bénéfices importants, mais attention perte de 11 % à la buvette qui devrait être excédentaire.

CONCOURS OFFICIELS : 19 tirs dont 2 aux Championnats de France

TRAVAUX EFFECTUES :

- Remplacement 2 tôles translucides abimées par la grêle le 18/9/2013

2 – BUDGET PREVISIONNEL :

Il a été construit sur la base de :

- 70 licences Adultes et 5 licences Jeunes renouvelées
- 10 licences Adultes et 2 licences Jeunes nouvelles

3 - TARIFS :

3.1 Tarifs des licences :

Saison 2013/2014 :

LICENCE	Part FF Tir	Part Ligue	Part CO DEP	TOTAL	Part Club	Prix licence
Cotisation Club	80 €	40 €	XXXXXXXXXX	120 €	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
A (Adulte)	41 €	8.20 €	3.00 €	52.20 €	52.80. €	105.00 €
B (Jeunes)	22 €	4.40 €	3.00 €	29.40 €	30.60 €	60.00 €

Suite à l'Assemblée Générale de septembre 2012, il avait été décidé que la part perçue par le club ne pouvait être inférieure au total de celles dues à nos organismes de tutelles. (Les années antérieures le partage était équitable (52.20 € pour 105.00 €). Suite à l'augmentation de 14 € de la FF Tir, il nous faudrait passer la licence à 105 + (2*14) = 133 €. L'assemblée refuse cette solution mais décide de répercuter la hausse en arrondissant à 120 €

Saison 2014/2015 :

LICENCE	Part FF Tir	Part Ligue	Part CO DEP	TOTAL	Part Club	Prix licence
Cotisation Club	80 €	40 €	XXXXXXXXXX	120 €	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
A (Adulte)	55 € (+ 14 €)	8.20 €	3 €	66.20 €	53.80 €	120.00 €
B (Jeunes)	36 € (+14 €)	4.40 €	3 €	43.40 €	31.60 €	75.00 €

Cette part restant au Club est à majorer de 10% pour les cotisations Adultes et Jeunes « 2° Club ».

Les tarifs théoriques 2° CLUB sont donc :

ADULTES	53.80 € *1.1 =	59.18 €
JEUNES	31.60 € *1.1 =	34.76 €

En RESUME :

	STMC Thiaucourt		2° Club	
	Adulte	Jeune	Adulte	Jeune
TARIFS	120.00 €	75.00 €	60.00 €	35.00 €

La cotisation de 60.00 € pour frais de dossier est maintenue pour tous nouveaux venus au sein de notre Club, Les Jeunes ne sont pas soumis à ces frais.

La cotisation de 10.00 € à la journée est également maintenue de même que les 80.00 € minimum pour être nommé membre bienfaiteur de notre Club.

Un « Bulletin de souscription d'assurances optionnelles » distribué par la FF Tir est disponible dans les Stands 25/50 et 10 m

3.2 Tarifs Bourse aux Antiquités Militaires

Après concertation avec différents intervenants de la dernière Bourse, le Président propose de reconduire le tarif des entrées visiteurs à 3.00 €, les tarifs de location des tables restant inchangés soit 18.00 € la table de 2.20 mètres.

3.3 Tarifs : Cibles, Munitions et Divers

Inchangés, mais dorénavant les Jeunes de l'École de Tir paieront leurs fournitures. Il y a beaucoup de gaspillage !

4 – TRAVAUX et ENTRETIEN des STANDS à REALISER :

4.1 Travaux communs aux Stands 25/50 et 200 m :

Élagage de tous les arbres jusqu'à la route départementale afin d'améliorer le stationnement, visibilité et la sécurité.

4.2 Stand 200 m :

Rappel : Les tireurs doivent obligatoirement notifier leur passage sur le cahier correspondant, il est rangé dans un des tiroirs du bureau. Cette inscription est indépendante de celle qui aurait pu être faite sur un des autres stands.

Revoir entièrement la conception des supports de cibles à 200 m cela en gardant en tête une protection efficace de la butte de tir. Envisager la construction d'une fosse pour les marqueurs au 200 m.

4.3 Stands 25/50 m :

- Nous cherchons toujours des volontaires pour assurer la mise en place sécurisée de la bouteille d'azote près du portique. Un des membre se propose de nous fournir une « cuve PTT » qu'on pourrait enterrer.
- La terre de la butte de tir devrait être remontée. La hauteur du centre des cibles carabine pourrait être descendue pour éviter d'abimer la butte.
- Les accrochages des barres de maintien des volets sont à revoir sur le modèle de ceux du volet au-dessus de la porte de sortie vers les cibles. Renforcer également la fixation des lames de volet par des Vis, les pointes n'étant pas suffisantes à assurer cette tâche.
- Refaire un Portique VO.

4.4 Stand 10 m :

Question traitée chaque année : Il faut s'attendre à ce que la Maison de Retraire propriétaire de la maison dont nous utilisons une des caves vende cet immeuble et que le nouveau propriétaire nous reprenne ce local que nous avons aménagé à nos frais. Il faut donc réfléchir à trouver une nouvelle implantation pour ce Stand 10 m où se dispense les bases du Tir Sportif.

Contraintes : chauffage, électricité, et accès faciles sont à prévoir.

Pour le moment il serait souhaitable de faire un bon nettoyage de ce stand. Il faut également revoir les gonds de la porte d'entrée métallique à code.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

5.1 Utilisation du Stand 200 m :

Il est impossible d'appliquer le Règlement spécifique et compliqué relatif au Stand 100/200 m. En effet, certains ont demandés et obtenus une autorisation de venir tirer à leur guise tout au long de la semaine, d'autres n'ont pas cette autorisation et utilisent quand même le stand en dehors des heures réglementaires. Rien, ni la Sécurité, ni le bruit ne justifie que l'accès libre aux Stands ne soit pas identique aux autres stands.

Il est donc décidé à l'unanimité que les mêmes règles d'utilisation seront appliquées sur ce stand 200 m. Le Règlement Intérieur sera modifié en conséquence.

5.2 Site Internet :

Le 11/12/2013, le Webmaster démissionne de son poste suite à la décision du Président de faire payer les adhérents qui participent aux concours internes. Un autre site est créé par une Jeune fille bénévole extérieure au Club :

<http://tirdethiauourt.weebly.com/>

5.3 Divers :

- Mr GEORGES Yannick avait demandé la possibilité de créer des WC secs pour les 2 stands plein air : la possibilité existe de pouvoir réutiliser une fosse mise en place par RFF sur le parking 200m. C'est toujours à étudier

6 - RAPPEL :

6.1 Carnets de Tir et Autorisations :

Comme le précise le Règlement Intérieur du Club, le Président rappelle à nouveau aux licenciés qui ont un Carnet de Tir que ceux-ci doivent être fait entre le 1^{er} septembre et le 31 Août et être espacé de 2 mois minimum. Les tirs de contrôle ne peuvent être enregistrés que les jours de permanence du Président qui seul a l'habilitation à remplir les carnets.

Cette année, à nouveau, nous avons été obligé de relancer plusieurs fois ceux qui n'avaient pas leurs trois tirs règlementaires, ce n'est pas sérieux, d'autant que contrairement à certains Clubs, il n'y a pas de jour imposé ! C'est peut-être à cela qui va falloir arriver !

6.2 Certificats Médicaux :

Chaque nouvel adhérent doit fournir un Certificat Médical certifiant sa capacité à faire du Tir Sportif. Par ailleurs nous rappelons qu'une licence non contresignée par un Médecin n'a aucune valeur surtout pour un détenteur d'arme soumise à autorisation ou pour celui qui voudrait participer aux concours FF Tir.

Les Stands ne seront plus accessibles aux tireurs ne remplissant pas cette condition.

6.3 Autorisation Parentale :

Une Autorisation Parentale est obligatoire pour les enfants mineurs. Cette autorisation doit être signée obligatoirement par le Père et la Mère de l'enfant.

6.4 Photos trombinoscope :

Nous attendons toujours les photos d'identité de certain de nos membres ! Le trombinoscope ayant été fait suite à un problème lié à la SECURITE, le Président se demande dans quelle mesure un tireur qui ne pourrait être identifié clairement par un autre membre du Club lors d'une séance de Tir « libre » puisse encore être autorisé à tirer aux Stands en dehors des heures « sous surveillance » du dimanche.

6.5 Test de Connaissances :

Ils sont obligatoires pour pouvoir obtenir licence et surtout Carnet de Tir

6.6 Bourse :

A partir de cette année, nous ne disposons plus que des tables de la Communes et de la CCCL (52+18) Les années précédentes 20 de plus étaient à notre disposition.

234 dossiers d'inscription ont été envoyés en janvier.

6.7 Incidents et informations :

6.7.1 Incidents :

- le 15/9/13 la barrière du Stand 200 m n'est pas refermée, les volets ne sont pas verrouillés.
- le 15/6/14 un incident fâcheux est à déplorer sur le stand 25/50 m : Explosion crose du à bricolage sur Fusil avec canon percé.
- le 13/6/14 un tireur est pris à tirer sur le 200m (où les tirs sont interdits) et il est en possession d'une carte magnétique d'accès qu'on lui a prêté alors qu'il n'a pas une année de licence.
- des étuis de tous calibres jalonnent les stands en dehors des pas de tir : cela veut dire que des tireurs inconscients sortent des bâtiments pour tirer ; les pare balles ne sont donc plus d'aucune utilité pour la sécurité !

6.7.2 Informations :

- Le 20/9/13 Mise en place boîte aux lettres au 25/50 m
- Le 21/9/13 réparation du 2^o tabouret par le Président
- Le 27/9/13 élagage des bords de chemin par le Président
- Le 2/10/13 élagage par C Douet
- 200 heures de bénévolat effectuées cette par une dizaine de membres du Club.
- En Aout, tonte du 200 m par Mr Lefevre, nettoyage 25/50 par Mr Douet

7 – APPROBATION des BILANS :

Après avoir abordé toutes les questions, le Président demande l'approbation des bilans de l'année écoulée.

7.1 Bilan Moral : Approuvé à l'unanimité

7.2 Bilan financier ; Également approuvé à l'unanimité.

8 – RENOUELEMENT du COMITE :

A partir de l'an dernier, et pour revenir à une situation des débuts du Club les membres du Bureau devront assurer obligatoirement une permanence hebdomadaire à tour de rôle aux Stands 25/50/100/200 m d'une part et 10 m d'autre part. Pendant cette permanence, le Directeur de Tir devra assurer la Sécurité sur les Pas de Tir, renseigner les tireurs, éventuellement vendre cibles et munitions et rendre compte au Président.

8.1 Ancien Comité Directeur :

Il était composé de B GOUTHIER, F MASCHINO, C BRALET, P SIMONS et E CORNU.

Démissionnent Mr C BRALET

Se présentent Mr C DOUET qui est élu à la majorité.

Le nouveau Comité est donc composé de :

B GOUTHIER, F MASCHINO, C DOUET, E CORNU, P SIMONS

8.2 Nouveau Comité Directeur :

Président : B GOUTHIER

Secrétaire : F MASCHINO

Trésorier : B GOUTHIER

Gestion Sportive : P SIMONS

Animations : C DOUET

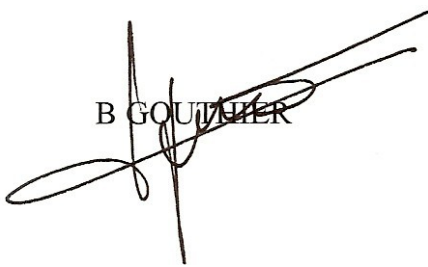
Directeur de Tir : E CORNU

Après avoir clos la séance, le nouveau Comité invite tous les participants à prendre le verre de l'amitié.

A Thiaucourt le 6/9/14

Le Président

Le responsable Animations


B GOUTHIER

Annexes :

ARBITRES :

C'est un vieux serpent de mer, depuis le temps que l'on en parle et que personne n'a bougé nous sommes contraints de l'appliquer.

Le comité a décidé qu'il faudra au minimum un arbitre par club et ce dès la saison d'été.

Des formations seront mises en place pour vous aider à réaliser cet objectif.

Pour les clubs qui ne voudront ou ne pourront pas fournir d'arbitres les frais d'engagement seront considérablement augmentés ; la somme reste à définir.

Si pour des raisons techniques nous devrions repousser cette échéance, elle sera appliquée pour la prochaine saison 10 M.